



POPULATION
9 MILLIONS D'HABITANTS

PIB
357,3
MILLIARDS D'EUROS

SMIC
N/A

TOTAL TAUX CHÔMAGE 5,2 %

DONT
91 %

DÉCROCHAGE
SCOLAIRE 8 %

ACCÈS à la
FORMATION
15 %

DONNÉES EUROSTAT 2019 - SEPTEMBRE 2021

Rédaction et conception
Centre Inffo

La formation professionnelle en **AUTRICHE**

L'Autriche est une république parlementaire dont la langue officielle est l'Allemand. Le pays est divisé administrativement en 9 provinces fédérales, chacune avec son propre gouvernement provincial. Le Parlement est composé de deux chambres qui se partagent le pouvoir législatif au niveau fédéral : le Conseil National (Nationalrat) et le Conseil Fédéral (Bundesrat).

L'entrée au sein d'un cursus de la filière professionnelle initiale en Autriche ne peut se faire qu'à l'année de fin de l'éducation obligatoire (9^{ème} année d'enseignement).

C'est le choix de 68 % des élèves inscrits au deuxième cycle du secondaire. La part d'élèves en apprentissage est de 34 % des effectifs de la formation professionnelle au niveau secondaire.

Cette publication bénéficie d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du réseau Euroguidance.



Commission
européenne

eg
euro|guidance



VUE D'ENSEMBLE



L'offre de la formation professionnelle initiale au sein des différents cycles de l'enseignement se décline ainsi :

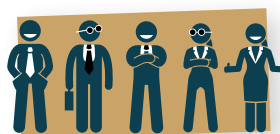
- Des cursus préprofessionnels d'un ou deux ans au cours desquels les apprenants acquièrent un enseignement général et des compétences professionnelles de base qui les préparent à la poursuite de leur formation scolaire dans le champ de la formation professionnelle ou dans l'apprentissage.
- Des cursus professionnels de trois à quatre ans (EQF 4) qui combinent l'enseignement général, l'acquisition de compétences et débouchent sur des certifications pour les emplois moyennement qualifiés. L'accès aux études supérieures est conditionné au fait de suivre un programme de formation professionnelle complémentaire (de deux à trois ans) ou de passer le *Berufsreifeprüfung* (examen d'entrée dans l'enseignement supérieur).
- Des formations professionnelles de cinq ans (EQF 5) qui conduisent à une double certification (*Reife- und Diplomprüfung*). Elles permettent à la fois d'exercer des postes à responsabilité dans les entreprises et d'accéder à l'enseignement supérieur.
- Des cursus en apprentissage (EQF 4) de deux à quatre ans proposés dans 230 professions à des apprenants ayant terminé et réussi l'enseignement obligatoire. En réussissant le *Berufsreifeprüfung* ou un cursus de formation professionnelle complémentaire, ils peuvent avoir accès à l'enseignement supérieur.

Les cursus de formation professionnelle dans le secteur des soins de santé durent d'un à trois ans. Ils permettent d'accéder à une formation de niveau supérieur dans des domaines liés à la santé.

Au post secondaire, les universités de sciences appliquées proposent des cursus orientés vers la pratique (EQF 6) et des cursus de master (EQF 7) dans différents domaines. Ils sont basés sur le principe de la dualité, où la théorie et la pratique en entreprise sont alternés. En outre, d'autres formations de deux à trois ans débouchent sur des qualifications de niveau EQF 5 et 6.



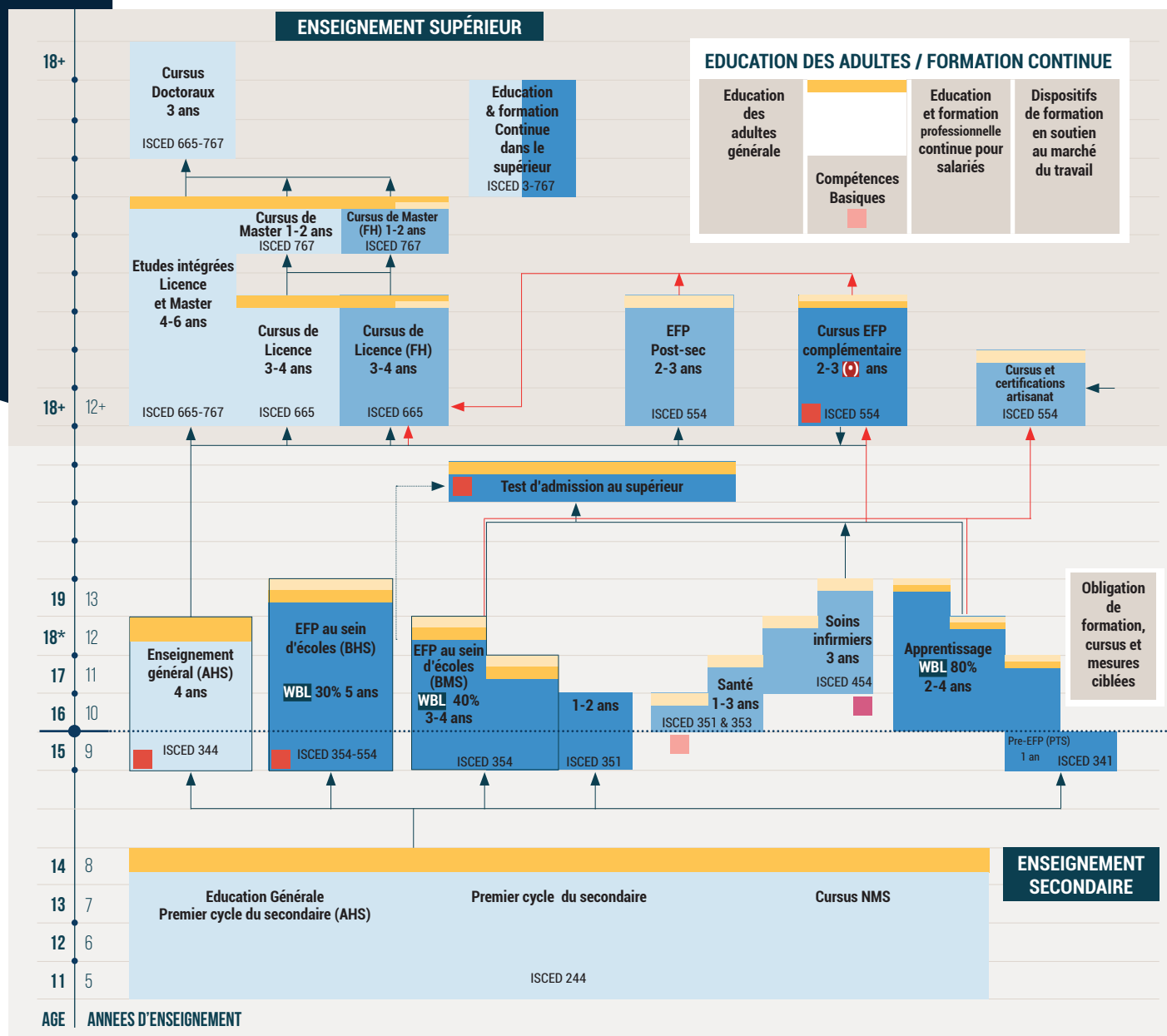
L'apprentissage s'adresse aux jeunes à partir de 15 ans et inclut 75 à 80 % des enseignements en entreprise. Pour pouvoir accéder à ces formations il faut avoir terminé les 9 ans de scolarité obligatoire. C'est une modalité de formation spécifique à certains métiers. La charge de trouver une entreprise accueillante pour leur formation repose sur les apprentis. Cependant, la base de données du Service public de l'emploi (*Arbeitsmarktservice - AMS*) et de la Chambre fédérale de commerce (*Wirtschaftskammer Österreich - WKÖ*) fournit un accompagnement. Le financement de la formation de l'apprentissage en entreprise est pris en charge par les entreprises accueillantes tandis que la formation au sein des établissements est financée par le ministère de l'éducation. Les coûts de rémunération des enseignants sont partagés avec les provinces. Le ministère de l'agriculture et les provinces sont responsables de la formation professionnelle duale dans l'agriculture et la sylviculture. L'apprenti signe un contrat qui lui donne le statut d'employé et d'élève à la fois. Son salaire est fixé par la convention collective de son secteur d'activité et oscille entre 380 et 2 000 euros. En fin de formation, les apprentis peuvent passer un examen final (LAP), qui détermine les compétences que le candidat a acquis et qui permet de poursuivre les études. La certification d'apprentissage peut également être obtenue grâce à des périodes de pratique professionnelle qui remplacent la formation formelle. La forme de l'alternance est convenue entre l'entreprise et l'établissement de formation ; toutefois, l'apprenti se doit d'effectuer 75 à 80 % de sa formation en entreprise.



L'éducation des adultes en Autriche comprend des initiatives visant à améliorer l'accès à l'éducation pour les personnes défavorisées. Les adultes sans compétences de base et/ou n'ayant pas obtenu de diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire, peuvent poursuivre et terminer l'enseignement secondaire gratuitement. Ainsi, les adultes peuvent participer à des cours du soir afin d'acquérir le diplôme BHS (*BHS für Berufstätige*) à l'issue d'un cursus d'une durée de 3 ans qui prévoit également la modalité de cours à distance.

Par ailleurs, pour les salariés, la formation continue offerte par les entreprises prend la forme de formations en interne ou externe. La formation à l'initiative des individus peut se faire à la suite d'un plan d'épargne formation. L'Etat bonifie l'argent épargné au bout de six ans entre 3 et 8 %, dans la limite de 1 000 euros par an. Ce plan épargne formation facilite également les emprunts à des taux bas pour ses souscripteurs.

Enseignement et formation professionnels en **AUTRICHE**



- Cursus d'enseignement général
- Cursus de l'EFP (Enseignement et formation professionnels)
- Cursus combinant l'EFP et Enseignement général
- Accessible aux adultes (à plein temps, temps partiel)
- Qualifications professionnelles reconnues
- Qualifications permettant la poursuite d'études N+1
- Fin d'études obligatoire
- Orientation possible à la 9^{ème} année d'éducation
- Cursus donnant accès à l'enseignement supérieur

- Admission pour les apprenants de +15 ans ayant fait au moins 9 ans d'études
- Admission pour les apprenants de +17 ans ayant fait au moins 10 ans d'études
- Progression possible
- Progression possible
- Ⓢ Pour les apprenants avec des acquis incomplets
- WBL Formation sur le lieu du travail ou en établissement (pratique)
- * Formation obligatoire jusqu'à 18 ans (ou deux ans minimum dans un cursus formel d'EFP)

SOURCE : CEDEFOP/REFERNET - SPOTLIGHT 2021



Les acteurs de la formation professionnelle en Autriche sont :

- Le ministère de l'éducation qui conçoit la politique en matière de formation professionnelle en préparant la législation, élabore des cursus, entretient les établissements et assure la gestion du personnel enseignant. Il est compétent pour les écoles préprofessionnelles et la plupart des établissements d'enseignement professionnel.
- Le ministère de l'agriculture et le ministère de la santé qui ont les mêmes prérogatives pour les cursus professionnels en lien avec leur domaine. Ils cofinancent avec les provinces, les coûts liés au personnel enseignant dans les programmes de formation professionnelle agricoles et forestiers.
- Les directions de l'éducation des provinces qui sont chargées de faire appliquer la législation scolaire, y compris l'assurance qualité, la supervision des écoles et le contrôle de l'éducation.
- Les partenaires sociaux qui sont impliqués dans les processus d'évaluation des programmes et dans la conception des politiques.



Le financement de la formation professionnelle est réparti entre quatre acteurs : le ministère de l'éducation, le ministère de l'agriculture, le ministère de la santé et les provinces. Le financement de la formation continue dépend du type de programme : dans la majeure partie des cas les coûts sont à la charge des participants et/ou de leur employeur. Cependant, des mesures (congrés de formation, déduction fiscales) couvrent partiellement les dépenses.



Le marché de la formation professionnelle en Autriche est large et varié. En dehors des établissements sous la responsabilité des ministères de l'éducation et de l'agriculture, environ 1800 organismes dispensent des programmes de formation continue. Les partenaires sociaux sont les principaux prestataires. Un très grand nombre de cursus de formation professionnelle en Autriche ne mènent pas à des certifications réglementées par le gouvernement, cependant ils sont valorisés et importants sur le marché du travail.



- Vocational education and training in Europe - Austria : <https://www.cedefop.europa.eu/en/tools/vet-in-europe/systems/austria>
- Cedefop european database on apprenticeship schemes - Austria : <https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/data-visualisations/apprenticeship-schemes/country-fiches/austria>
- National Education systems – Austria overview : https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/austria_en



La validation des acquis relève depuis 2017, d'une stratégie commune entre le ministère de l'éducation et le ministère des sciences. L'objectif de cette stratégie est de promouvoir les offres d'accès aux validations et de favoriser la confiance entre les différents acteurs. Ce processus peut déboucher sur l'obtention d'une qualification complète dans certains domaines ou l'exemption de certains cours dans le cadre d'une reprise d'études.



Le cadre national des certifications a pour descripteurs les aptitudes, les savoirs et les compétences. Les objectifs et le contenu des programmes de formation proposés par les établissements secondaires d'enseignement professionnel sont conçus par le ministère en charge de l'éducation (*Bundesministerium für Bildung, Wissenschaft und Forschung*).



L'assurance qualité dans le système de formation professionnel en Autriche repose sur des cadres : Le *Quality initiative for school-based VET - QIBB* et l'accréditation par la Chambre du travail pour les entreprises qui souhaitent former des stagiaires dans le cadre de l'apprentissage dual. Par ailleurs, l'élaboration des programmes de formation professionnel est grandement influencée par un ensemble d'outils (le Skills barometer of PES Austria, les études sur les besoins en compétence pour les différents secteurs etc) à disposition des acteurs du secteur afin d'assurer une cohérence entre la demande en main d'œuvre sur le marché du travail, et la formation des individus.



SPÉCIFICITÉS

- Apprentissage dual possible au sein des (*Überbetriebliche Berufsausbildung - ÜBA*), des « supra-entreprises » créées en 2008 et financées par le Service public de l'emploi autrichien, pour offrir plus de places d'apprentissage aux élèves.
- Les salariés peuvent bénéficier d'un congé de formation ou d'études (2 mois minimum à 1 an maximum, à raison de 20 heures par semaine) après six mois d'emploi ininterrompu. Pendant cette période, le salaire n'est pas dû mais le Service public de l'emploi verse une allocation équivalente au montant de l'allocation chômage à laquelle le salarié a droit.
- Comptes individuels et chèques de formation mis à disposition des salariés, jeunes et personnes défavorisées par les collectivités territoriales (provinces et municipalités) ainsi que les partenaires sociaux.
- Déductions d'impôts possibles pour les salariés ayant investi dans leur propre formation